



RÈGLEMENTS DU PRIX DE TRADUCTION LITTÉRAIRE JOHN-GLASSCO 2019

1. L'œuvre soumise doit constituer, pour le ou les traducteurs*, une première traduction littéraire publiée sous forme de livre par un éditeur reconnu. Les cotraductions sont admises seulement s'il s'agit d'une première traduction littéraire pour tous les traducteurs qui ont collaboré à l'ouvrage.
2. Le concours est réservé aux citoyens canadiens ou résidents permanents. Les candidats résidant à l'étranger seront tenus de fournir une preuve de citoyenneté.
3. Les publications à compte d'auteur et les livres exclusivement offerts sous forme numérique ne sont pas admis.
4. La traduction doit avoir été publiée entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019.
5. Le texte original peut avoir été écrit dans n'importe quelle langue. Toutefois, la traduction doit être en français ou en anglais. Les œuvres admissibles peuvent être soumises par l'éditeur, le traducteur ou toute autre personne.
6. Les genres admissibles sont les suivants : roman, conte, nouvelle, pièce de théâtre, poésie, biographie, essai (historique, philosophique, littéraire...), littérature pour la jeunesse, bande dessinée, etc. Sont exclus les guides pratiques, manuels scolaires, dictionnaires, lexiques, thèses, mémoires, etc. Le jury se réserve le droit de décider si l'œuvre soumise est de nature littéraire ou non. Prière de consulter le glossaire en usage au Conseil des arts du Canada : <http://conseildesarts.ca/glossaire>.
7. Le gagnant sera informé vers la fin août 2019 et le prix sera remis le 21 septembre 2019 à Montréal. La décision du jury est finale et sans appel.
8. Le prix remis par l'Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada consiste en une bourse de 1 000 \$ et une adhésion d'un an à l'ATTLC.
9. L'ouvrage original et la traduction publiée (nous acceptons les photocopies, si nécessaire) doivent être envoyés en QUATRE exemplaires, accompagnés du formulaire rempli, **le vendredi 5 juillet 2019 au plus tard** à l'adresse suivante :

Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada
LB-601 Université Concordia
1455, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec)
H3G 1M8

10. Pour toute question, prière de communiquer avec le secrétariat de l'ATTLC par téléphone au numéro 514-848-2424, poste 8702, ou par courriel à l'adresse info@attlc-ltac.org.

* Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.



2018 JOHN GLASSCO LITERARY TRANSLATION GUIDELINES

1. The work submitted must be the translator's or co-translators' first book-length translation published by a recognized publishing house. Co-translations are eligible if the translation is each translator's first book-length published translation.
2. The competition is open to Canadian citizens and permanent residents only. Applicants residing outside of Canada must provide proof of Canadian citizenship.
3. Self-published books and books available only in a digital format are not eligible.
4. The book must have been published between July 1, 2017, and June 30, 2018.
5. There are no restrictions as to the language of the original text. However, the translation must be in French or English. Eligible works may be submitted by the publisher, translator or any other party.
6. Eligible translations include novels, short stories, novellas, plays, poetry, biographies, essays (history, philosophy, literature...), children's literature, graphic novels, etc. Ineligible translations include manuals, textbooks, dictionaries, glossaries, theses, academic papers, etc. The Glassco Prize Jury reserves the right to decide whether a title submitted is a literary work or not. Please consult the Canada Council for the Arts glossary: <http://canadacouncil.ca/glossary>.
7. The prize winner will be informed before the end of August 2018 and the prize will be awarded on October 1, 2018, in Montreal. The jury's decision is final.
8. The prize awarded by the Literary Translators' Association of Canada consists of a cheque for \$1,000 and one year LTAC membership.
9. FOUR copies of the original work and the published translation (we will accept a photocopy of the manuscript if necessary) must be sent with the completed submission form to the following address **before July 9, 2018:**

Literary Translators' Association of Canada
Concordia University, LB-601
1455 de Maisonneuve Boulevard West
Montreal QC H3G 1M8
10. Please address any questions to the LTAC Administrative Assistant either by phone (514-848-2424, extension 8702) or by email (info@attlc-ltac.org).